
Norme internationale



6516

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Photographie — Objectifs photographiques — Marquage de l'échelle des distances de mise au point

Photography — Photographic lenses — Distance scale markings

Première édition — 1980-05-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 771.351 : 77.022.8

Réf. n° : ISO 6516-1980 (F)

Descripteurs : photographie, matériel photographique, matériel d'optique, lentille photographique, marquage, distance, échelle de mesure.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6516 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 42, *Photographie*, et a été soumise aux comités membres en mai 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

| | | |
|------------------|---------------------------|-----------------|
| Allemagne, R. F. | France | Suisse |
| Australie | Italie | Tchécoslovaquie |
| Belgique | Jamahiriya arabe libyenne | URSS |
| Canada | Japon | USA |
| Corée, Rép. de | Pologne | |
| Espagne | Royaume-Uni | |

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Photographie — Objectifs photographiques — Marquage de l'échelle des distances de mise au point

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une série de valeurs préférentielles pour l'échelle des distances de mise au point sur les objectifs photographiques.

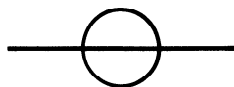
2 Distances de mise au point

Les distances de mise au point doivent indiquer la distance de l'objet, mesurée à partir du plan de stabilisation de la surface sensible dans l'appareil de prise de vues sur lequel l'objectif est monté.

NOTE — Un autre plan de référence peut être choisi si le plan ci-dessus risque d'entraîner des erreurs ou s'il n'est pas praticable. C'est le cas, par exemple, d'un appareil de prise de vues qui a un trajet optique replié sur lui-même entre l'objectif et la surface sensible.

3 Repère

Lorsqu'un repère est utilisé pour indiquer le plan de la surface sensible, il doit consister en un cercle coupé par une ligne de longueur comprise entre deux et trois fois le diamètre du cercle, comme illustré ci-après. La direction de la ligne coupant le cercle doit être parallèle au plan de stabilisation de la surface sensible.



NOTES

1) Le repère ne doit pas être utilisé lorsqu'un plan de référence autre

que celui de la surface sensible est utilisé pour déterminer la distance de l'objet, ou si un repère coïncidant avec le plan de la surface sensible peut entraîner des erreurs ou être impossible à tracer.

2) Aucun repère n'est exigé sur les appareils de prise de vues dont les objectifs ne possèdent qu'une échelle des distances grossière.

4 Échelle des distances

4.1 La série suivante est une série de valeurs préférentielles pour les échelles indiquant les distances de mise au point, en mètres :

500 — 200 — 100 — 70 — 50 — 30 — 20 — 15 — 12 — 10 — 8 — 7 — 6 — 5 — 4,5 — 4 — 3,5 — 3 — 2,5 — 2 — 1,7 — 1,5 — 1,3 — 1,2 — 1,1 — 1 — 0,9 — 0,8 — 0,7 — 0,6 — 0,55 — 0,5 — 0,45 — 0,4 — 0,35 — 0,3 — 0,27 — 0,25.

4.2 La série suivante est une série de valeurs préférentielles pour les échelles indiquant les distances de mise au point, en feet¹⁾ :

1 500 — 700 — 300 — 200 — 150 — 100 — 70 — 50 — 40 — 30 — 25 — 20 — 15 — 12 — 10 — 8 — 7 — 6 — 5 — 4,5 — 4 — 3,5 — 3 — 2,75 — 2,5 — 2,25 — 2 — 1,75 — 1,5 — 1,25 — 1 — 0,75 — 0,5.

4.3 L'infini doit être indiqué par le signe mathématique : ∞.

4.4 L'échelle des distances en mètres doit être désignée par «m» et celle en feet doit être désignée par «ft». Ces indications doivent être placées à la même extrémité sur les échelles des distances.

1) 1 ft = 0,304 8 m